



Association des Petites Villes de France

Janvier 2012



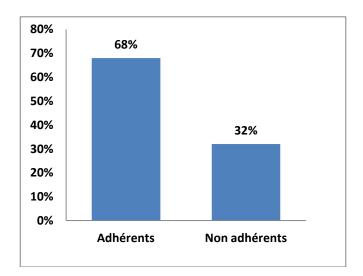
Les effets de la crise sur les politiques sociales des petites villes

Les petites villes sont soumises comme toutes les communes à plusieurs obligations en matière sociale. Parmi les compétences obligatoires, partagées ou non avec d'autres acteurs institutionnels (Etat, CAF...) figurent l'accueil et l'habitat des gens du voyage, le logement locatif favorisant la mixité sociale, la création d'établissements d'accueil des jeunes enfants, l'admission d'urgence des personnes âgées ou handicapées dans un établissement d'hébergement.

L'APVF a souhaité lancer auprès de l'ensemble des maires de petites villes une enquête afin de dresser un état des lieux des politiques sociales menées par les petites villes dans ce contexte de crise. Les résultats de cette étude permettront également d'élaborer le manifeste des petites villes qui sera soumis aux candidats à l'élection présidentielle.

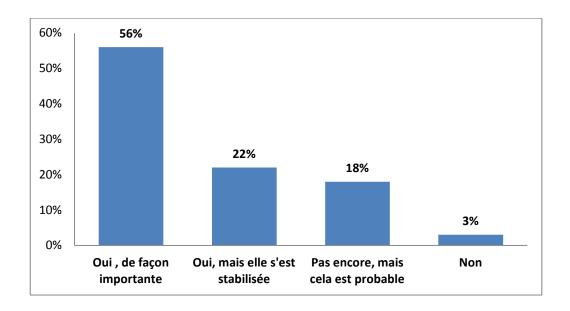
Méthodologie

- <u>Echantillon</u>: Étude réalisée auprès d'un échantillon de 200 personnes, représentatif des maires de communes françaises de 2.500 à 20.000 habitants.
- Mode d'interrogation : questionnaire en ligne
- <u>Dates de terrain</u> : les questionnaires ont été recueillis du 1^{er} au 21 décembre 2011



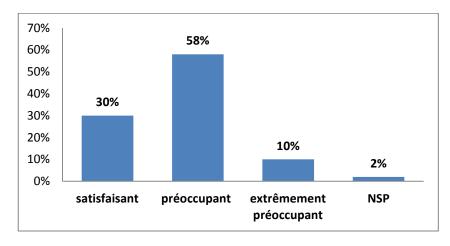
I) Les conséquences de la crise sur les politiques sociales des petites villes

1. Avez-vous perçu une montée des phénomènes de précarité dans votre ville au cours de ces derniers mois ? (une seule réponse)



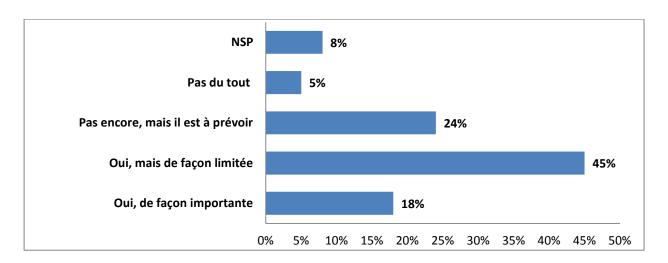
Près de 8 maires de petites villes sur 10 ayant répondu au questionnaire ont constaté une montée des phénomènes de précarité au cours de ces derniers mois. Seul 3% des maires estiment que leurs concitoyens ne seront pas touchés par la crise économique et sociale, y compris dans les prochains mois.

2. Comment qualifieriez-vous l'état du financement de vos actions sociales ?



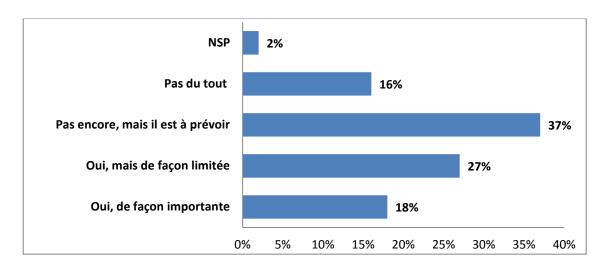
Pour près de 7 maires de petites villes interrogés sur 10, le financement des actions sociales de leur commune est préoccupant ou très préoccupant.

3. Avez-vous constaté, en matière d'action sociale, un affaiblissement du soutien financier de la CAF?



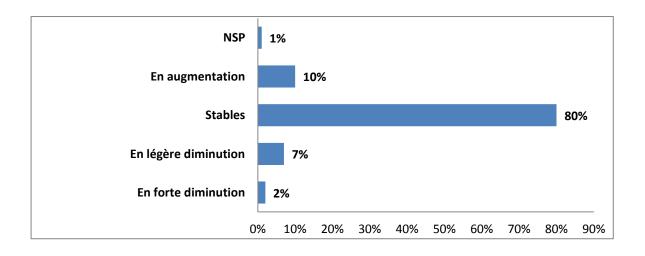
Près des deux tiers des maires ont constaté un affaiblissement du soutier financier de la CAF. Un quart d'entre eux ne l'ont pas encore observé mais le redoutent pour les mois à venir.

4. Avez-vous constaté, en matière d'action sociale, un affaiblissement du soutien financier de votre conseil général ? (une seule réponse)



L'affaiblissement du soutien du conseil général est pour le moment moins ressenti que celui de la CAF. Toutefois, près de quatre maires interrogés sur dix prévoient un tel affaiblissement dans les mois à venir.

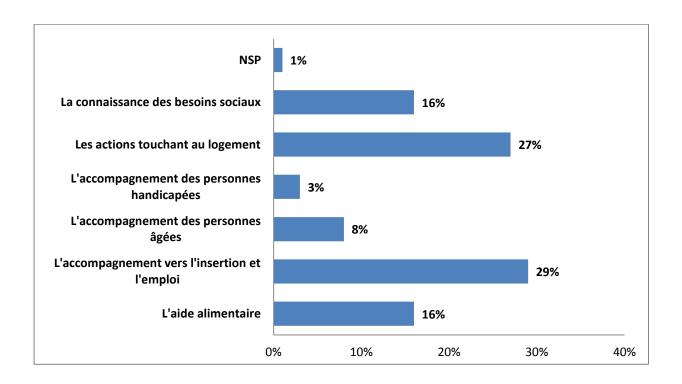
5. Avec la crise, en 2012, les subventions que vous versez aux associations agissant dans le secteur social seront (une seule réponse):



Malgré le contexte économique et social difficile, les maires de petites villes interrogés tentent de maintenir les subventions versées aux associations : 9 maires sur 10 ainsi stabilisé voire augmenté le volume de subventions versées aux associations.

II) L'action sociale dans les petites villes et leurs intercommunalités

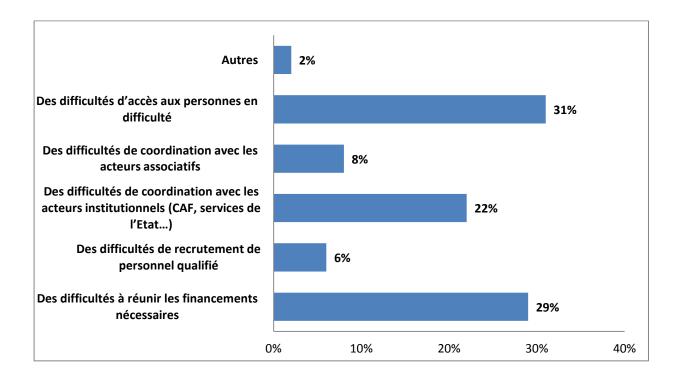
6. Quels sont les deux domaines de l'action sociale qui vous posent le plus de difficultés? (plusieurs réponses possibles)?



Les maires de petites villes rencontrent des difficultés dans l'ensemble des domaines de l'action sociale mais celles-ci sont particulièrement importantes dans ceux du logement et de l'accompagnement vers l'insertion et de l'emploi.

Au niveau national, on observe dans les enquêtes effectuées par l'UNCCAS et l'INSEE que les petites villes se mobilisent relativement plus que les autres collectivités dans les domaines de soutien au logement/hébergement et dans les actions petite-enfance/enfance.

7. Quelles sont les principales difficultés que vous rencontrez dans la conduite de vos actions sociales ? (plusieurs réponses possibles)



Il est difficile pour de nombreux maires de petites villes d'accéder aux personnes en difficulté, de réunir les financements nécessaires et de coordonner efficacement les politiques sociales de la municipalité avec celles des acteurs institutionnels.

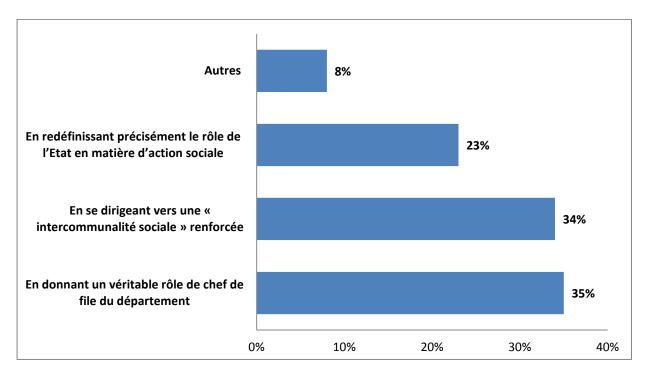
L'observation et l'analyse des besoins du territoire restent donc essentielles. Mission obligatoire pour tout CCAS, l'analyse des besoins sociaux vise plusieurs objectifs :

- Obtenir une photographie statistique;
- Identifier les réponses sociales existantes ;
- Rechercher les besoins sociaux non satisfaits.

Cette analyse permet également de rapprocher les différents acteurs et d'améliorer leur coordination en élaborant un diagnostic partagé. Elle tend à se développer de plus en plus au sein des petites villes même si elle reste encore peu développée dans certaines municipalités, par manque de moyens humains ou financiers.

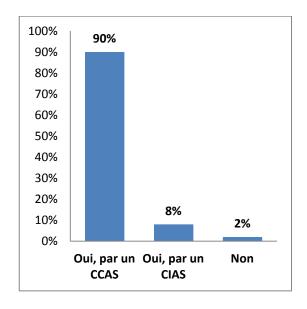
En revanche, peu de maires rencontrent des difficultés de coordination avec les autres acteurs institutionnels (6%) ou de recrutement de personnel qualifié.

8. Comment pourrait être améliorée la coordination entre les différents acteurs? (plusieurs réponses possibles)



Pour améliorer la coordination des actions sociales entre les différents acteurs, les maires de petites villes ne privilégient pas une réponse particulière. Le renforcement de l'intercommunalité sociale et du rôle du département, mais aussi redéfinition du rôle de l'Etat sont souhaités par de nombreux maires.

9. L'action sociale de votre ville est-elle relayée par un CCAS ou par un CIAS?



Peu de maires interrogés (2%) ne disposent pas de CCAS. Ils sont 8% à disposer d'un CIAS dans leur intercommunalité.

Etablissement public administratif présidé par le maire, le CCAS « anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées ». Il a des **missions obligatoires** définies par le code de l'action sociale et des familles :

- o Domiciliation des personnes sans domicile stable
- o Réalisation annuelle d'une analyse des besoins sociaux ;
- o Existence d'un fichier des bénéficiaires d'une prestation sociale ;
- o Participation à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociles

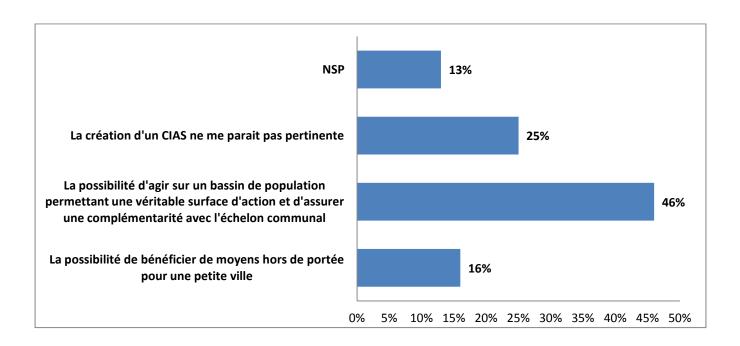
Tout CCAS peut également mettre en place des politiques sociales facultatives, extra légales.= : aides financières, actions ponctuelles, chantiers d'insertion...

D'après le recensement effectué par l'UNCCAS, Il existe 34 648 CCAS ou CIAS en France :

- 7 573 disposent d'une autonomie comptable ;
- 27 075 n'en disposent pas, leur budget étant rattaché à celui de la commune.

_

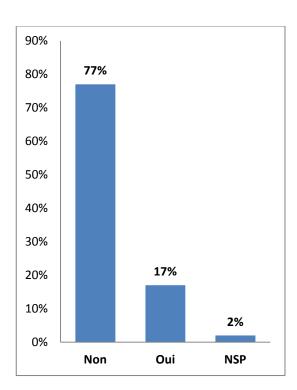
10. La création d'un CIAS se justifie d'abord pour vous par : (une seule réponse)



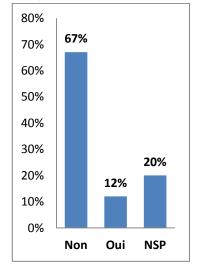
La création d'un CIAS se justifie avant tout pour près d'un maire sur deux par la possibilité d'agir sur un bassin de population, ce qui permet de mener les politiques sociales sur une véritable surface d'action et d'assurer une réelle complémentarité avec l'échelon communal.

Un maire de petite ville sur quatre doute de toutefois de la pertinence de créer un CIAS au sein de leur territoire.

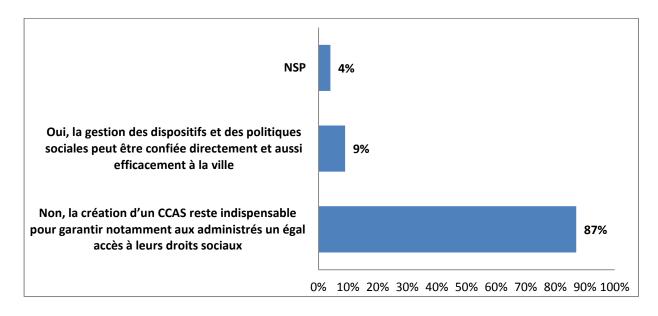
11. Si votre commune est membre d'une communauté de commune ou d'une communauté d'agglomération, celle-ci assure-t-elle la compétence optionnelle « Action sociale d'intérêt communautaire »?



Si la réponse est négative, envisagez-vous ce transfert de compétences ?



12. Considérez-vous la proposition de suppression de l'obligation pour les communes de disposer d'un CCAS pertinente?



83% des maires interrogés considère que l'existence d'un CCAS reste indispensable pour garantir aux administrés un égal accès à leurs droits sociaux. Une grande majorité désapprouve donc la proposition de loi de simplification des normes applicables aux collectivités locales, déposée le 4 août 2011 par le sénateur Eric Doligé, qui supprime l'obligation pour les communes de disposer d'un centre communal d'action sociale (CCAS).

Synthèse de l'enquête :

- 1. Une montée de la précarité : près de 8 maires de petites villes sur 10 ayant répondu au questionnaire ont constaté une montée des phénomènes de précarité au cours de ces derniers mois :
- 2. Un financement des politiques sociales préoccupant : pour près de 7 maires de petites villes interrogés sur 10, le financement des actions sociales de leur commune est préoccupant ou très préoccupant ;
- 3. Un affaiblissement du soutien financier de la CAF, souligné par deux tiers des maires interrogés;
- 4. Une volonté de maintenir les subventions versées aux associations : 9 maires sur 10 ont au minimum stabilisé le volume de subventions versées aux associations:
- 5. Des difficultés particulièrement importantes dans les domaines du logement et de l'accompagnement vers l'insertion et de l'emploi où le désengagement de l'Etat est croissant. L'accès aux personnes en difficulté pose également problème dans de nombreuses municipalités ;
- 6. Un besoin de redéfinir et de clarifier les missions de chacun des acteurs des politiques sociales (Etat, département, intercommunalité) ;
- 7. Deux tiers des maires n'envisagent pas de transférer la compétence « Action sociale » à leur intercommunalité ;
- 8. Un attachement des maires de petites villes aux CCAS: 83% des maires interrogés considère que l'existence d'un CCAS reste indispensable pour garantir aux administrés un égal accès à leurs droits sociaux.